

CODE DE CONDUITE

L'égalité des genres comme principe directeur des travaux du Groupe du Parti Socialiste Européen au Comité Européen des Régions

Le Groupe du Parti Socialiste Européen (PSE) au Comité Européen des Régions (CdR) s'est engagé, dans l'exercice de ses activités et l'élaboration de ses politiques, à garantir l'égalité des genres de manière constante et cohérente. Cet engagement est motivé par la conviction profonde que l'égalité entre les femmes et les hommes est une condition préalable non négociable pour toutes les forces politiques réellement progressistes, car c'est ce qui détermine, en définitive, la légitimité et l'intégrité de leurs réponses aux besoins et aspirations des citoyens européens. Le groupe PSE demeure bien entendu vigilant quant aux autres formes de discrimination (origine raciale ou ethnique, religion ou croyances, handicap, âge ou orientation sexuelle), qu'il condamne avec véhémence.

Assurer la parité des sexes, aussi bien au sein des structures démocratiques internes du Groupe que dans sa représentation extérieure, nécessite des efforts déterminés de la part de tous ses membres ainsi qu'un changement fondamental au niveau des mentalités; une telle parité ne peut qu'**améliorer** les compétences collectives du Groupe, renforçant ainsi son efficacité et son impact global. Certaines étapes ont déjà été franchies. Le règlement intérieur du Groupe prévoit que pour l'élection à la 1^{re} vice-présidence, les candidatures sont limitées aux membres du sexe opposé à celui du/de la membre qui occupe la présidence. En outre, nous avons pour principe directeur de respecter un équilibre général entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les candidatures proposées par le PSE **au sein du Groupe, au niveau du CdR** ou dans des **instances externes**. Il en est de même des propositions d'orateurs du PSE lors de manifestations diverses.

Le Groupe PSE poursuivra ses efforts pour combattre toute forme de discrimination dans la politique de recrutement du personnel de son secrétariat. Il applique déjà une politique d'égalité des chances et examine les candidatures sans aucune discrimination.

Toutefois, il est désormais nécessaire de prendre des mesures plus décisives.

I. Le défi majeur en matière d'égalité des genres: peser sur la composition du CdR

L'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être appliquée d'un point de vue strictement quantitatif par le seul Groupe PSE si le Comité ne compte pas une masse critique de femmes parmi ses membres. Le plus grand défi réside dans la composition des délégations nationales au sein du CdR.

Pour résoudre ce problème épineux, il convient d'envisager une triple action:

- a) Les membres du Groupe PSE, notamment les chefs de délégations nationales, devraient exercer des pressions, à la fois en interne et, le cas échéant, sur le plan public national, afin d'influer sur les procédures internes de leurs pays respectifs de façon à ce que la participation des hommes et des femmes au sein des délégations soit équilibrée. Il faut toutefois garder à l'esprit que cela nécessiterait une organisation de la vie politique nationale égalitaire entre les femmes et les hommes (en Espagne, par exemple, les présidents des communautés autonomes sont, en principe, automatiquement désignés membres du CdR);
- b) Pour faire progresser l'égalité des genres, il conviendrait d'envisager au sein du CdR un débat politique plus large. Le Groupe PSE devrait s'appuyer sur la dynamique engagée par l'exercice de la présidence du Comité par un de ses membres pour entamer un dialogue constructif entre le CdR et les délégations nationales afin de les sensibiliser à

l'importance d'une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein du Comité;

c) Tout en montrant l'exemple, le Groupe PSE devrait faire pression sur l'administration du CdR afin de promouvoir la parité des sexes dans la façon dont le CdR organise et met en œuvre ses travaux. Le Groupe PSE devrait au même titre s'engager dans la promotion de femmes compétentes et souligner le besoin d'une telle promotion également au niveau du CdR.

II. Recommandations

La marge de manœuvre du Groupe PSE quant à l'adoption de mesures en faveur de l'égalité des genres, à la fois dans ses structures internes et en dehors, dépend de la représentation des femmes et des hommes dans la composition globale du CdR, et donc du Groupe PSE. Même si les propositions émanent souvent d'associations nationales d'autorités locales et régionales, il appartient à chaque État membre de désigner les membres du CdR, sans nécessairement respecter un critère d'égalité hommes-femmes. En même temps, le Groupe PSE croit fermement que l'égalité des genres est possible. De plus, il n'y a pas de contradiction entre la parité des sexes et une approche fondée sur les compétences lors de la désignation des membres du Groupe PSE.

Par conséquent, le Groupe PSE devrait appliquer une politique d'égalité des genres dans les **structures internes** au sein desquelles il exerce le contrôle exclusif des nominations, à savoir:

- L'Exécutif du Groupe PSE,
- Les Coordinateurs du Groupe PSE dans les commissions du CdR.

À cet égard, il conviendrait de sensibiliser systématiquement les membres du Groupe PSE à cette politique dans les appels à manifestation d'intérêt qui leur sont adressés. Dans la mesure du possible, l'égalité des genres devrait être garantie à l'aide de listes alternant hommes et femmes, par exemple en cas de désignation au sein d'organes internes où plus d'un poste est à pourvoir. Les manifestations d'intérêt provenant d'hommes uniquement ou de femmes uniquement devraient être automatiquement jugées irrecevables, et un deuxième appel à candidatures insistant sur le nécessaire équilibre entre les femmes et les hommes devrait être lancé.

De même, le Groupe PSE devrait montrer l'exemple en matière d'égalité des genres lorsqu'il présente des candidats à des postes au sein des **instances du CdR**. Tel est le cas pour les présidents et vice-présidents des commissions du CdR et de la commission des affaires financières et administratives qui doivent être désignés par le Groupe PSE. L'égalité des genres devrait également être respectée pour les nominations de membres du Groupe PSE aux comités consultatifs mixtes (CCM), groupes de travail, plateformes, réseaux ou autres instances du CdR. Ce principe devrait en outre s'appliquer, dans la mesure du possible, aux désignations de rapporteurs du Groupe PSE au sein des commissions du CdR.

Pour ce qui est de sa représentation **en dehors du CdR**, le Groupe PSE devrait s'efforcer d'atteindre un équilibre général entre les femmes et les hommes dans les instances, les formations thématiques et les organisations sectorielles du Parti socialiste européen (PSE). Le PSE applique une politique stricte d'égalité des genres dans les délégations de membres

disposant d'un droit de vote au Conseil et au Congrès. Le Groupe PSE devrait s'employer à étendre cette politique également à ses délégués sans droit de vote.

Dernier point, mais non des moindres, le Groupe PSE devrait donner l'exemple en matière de parité des sexes **au sein des tribunes ou** lors des **débats** prévus dans le cadre des manifestations qu'il organise. De même, il devrait défendre ardemment ce principe lorsque des membres du PSE participent à des manifestations organisées par d'autres formations. Refuser de participer à des débats où tous les intervenants sont de même sexe devrait être une option envisageable. De plus, pour montrer l'exemple, le Groupe PSE devrait garantir un système "fermoir" (avec l'alternance systématique homme-femme) pour les créneaux d'intervention lors de ses débats internes.

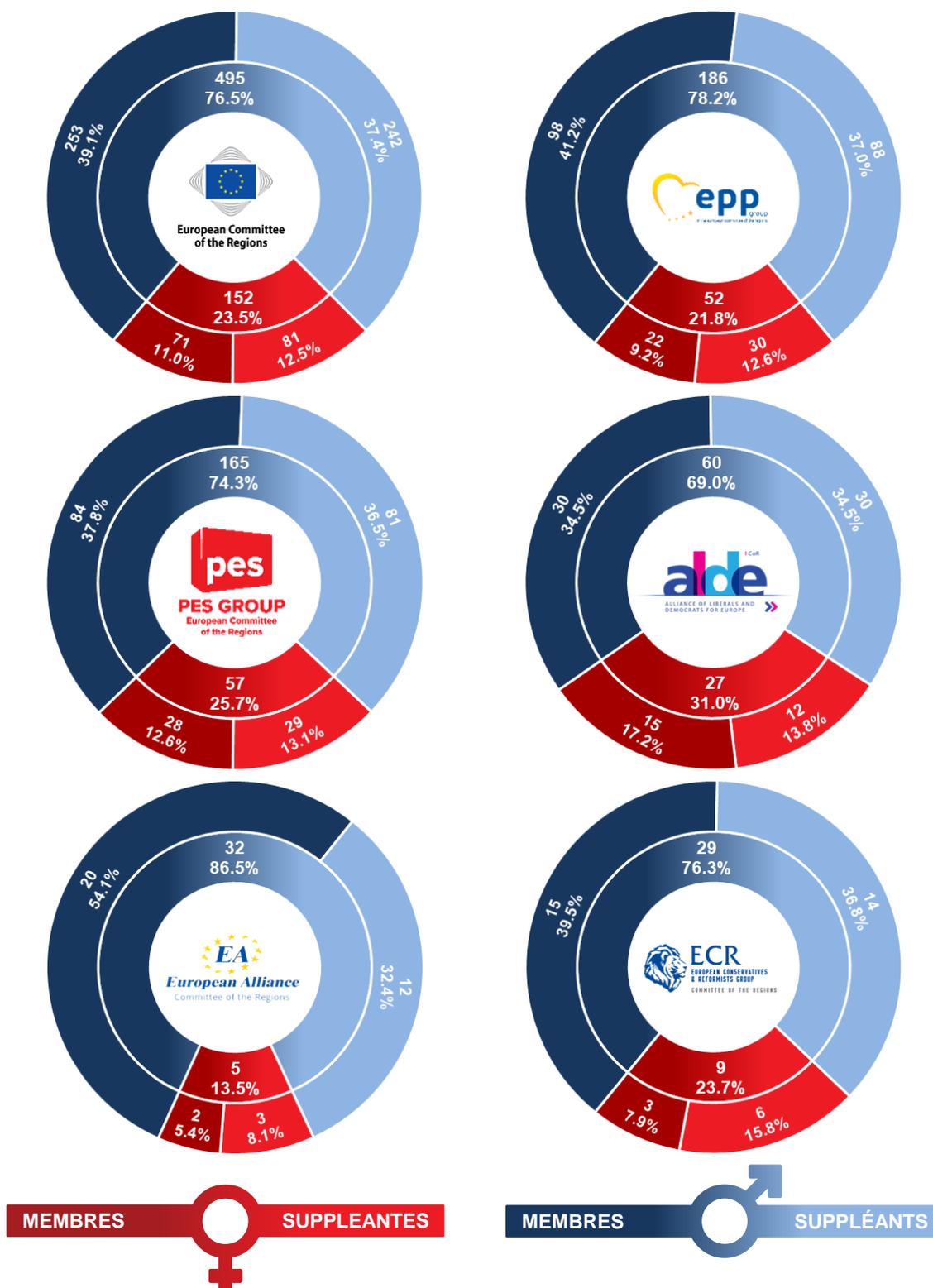
Pour résumer, **notre objectif partagé devrait être d'atteindre une parité de 50% -50% en matière de représentation des sexes** pour les membres du PSE dans tous les organes / positions. Compte tenu de ce qui précède, le secrétariat du Groupe PSE devrait fournir **une évaluation annuelle de la mise en oeuvre du principe d'égalité des genres.**

Vous trouverez en annexe une analyse statistique portant sur l'équilibre hommes-femmes au sein du CdR, des groupes politiques et délégations nationales.

Vous trouverez également une analyse plus approfondie sur la nomination de membres du Groupe PSE à des postes clés, ainsi qu'un comparatif des nominations de rapporteurs par groupe politique.

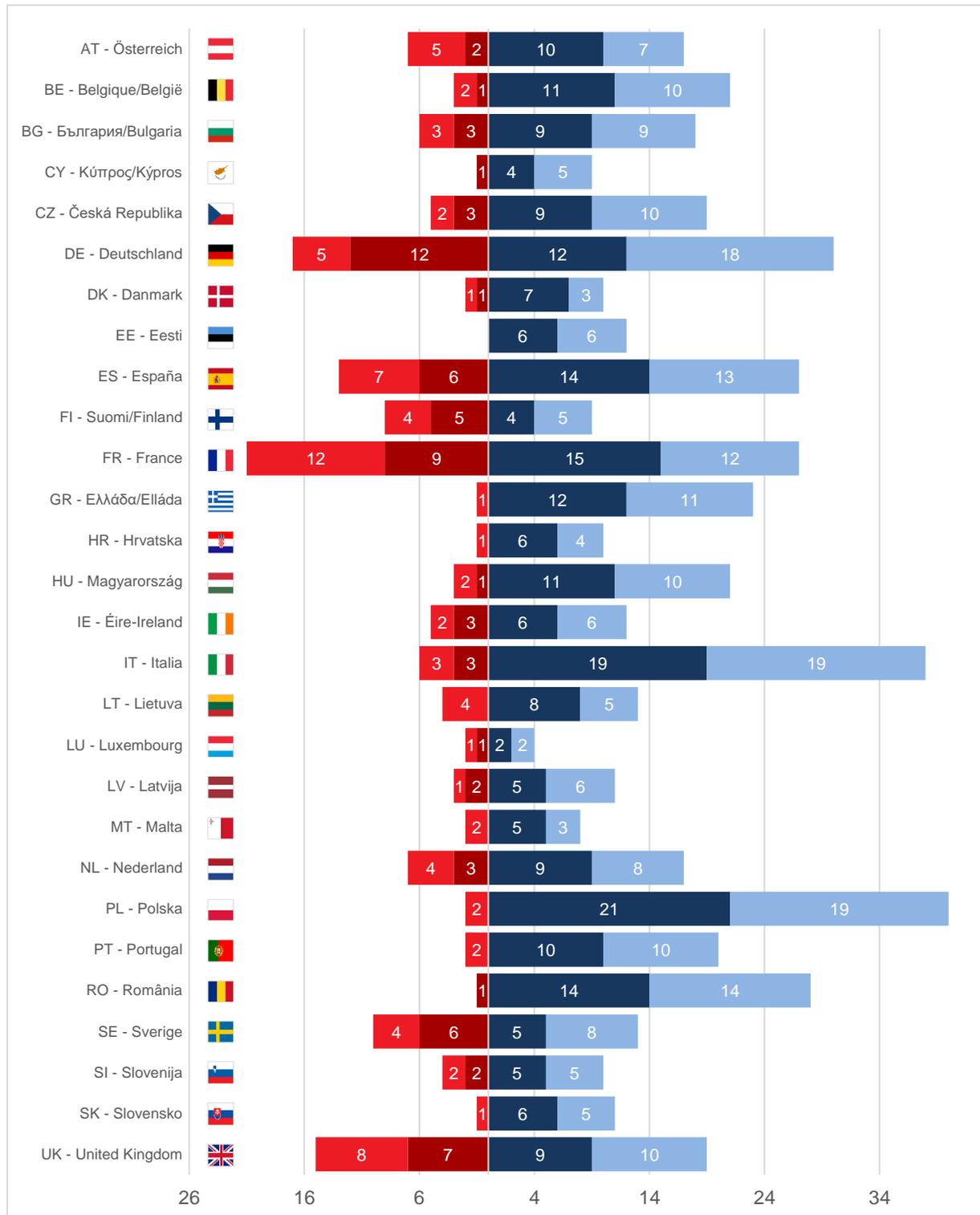
ANNEXE: ANALYSE STATISTIQUE

Equilibre hommes-femmes au CdR et dans les Groupes Politiques



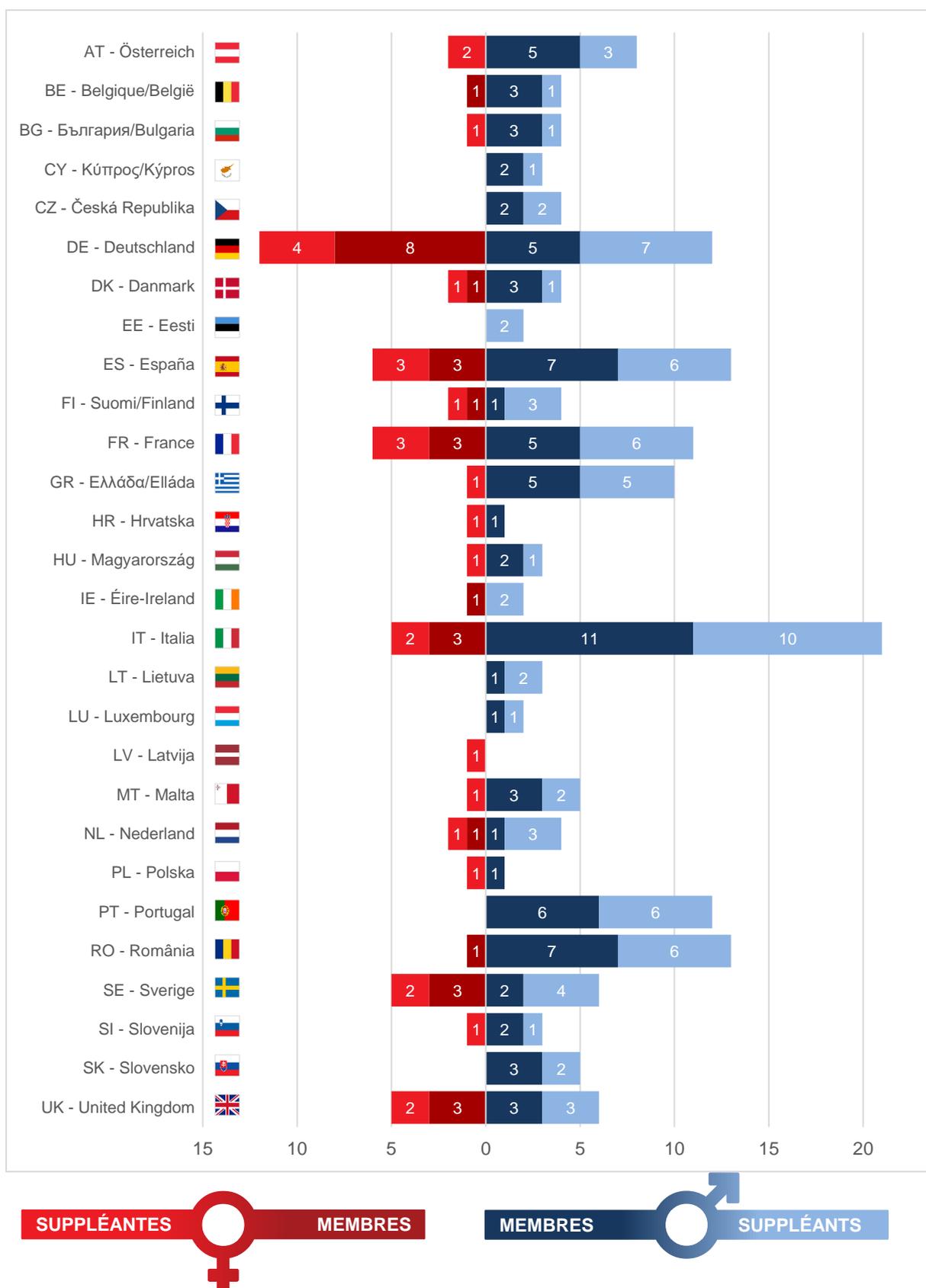
Source: Comité Européen des Régions, avril 2018

Equilibre hommes-femmes au CdR par délégation nationale



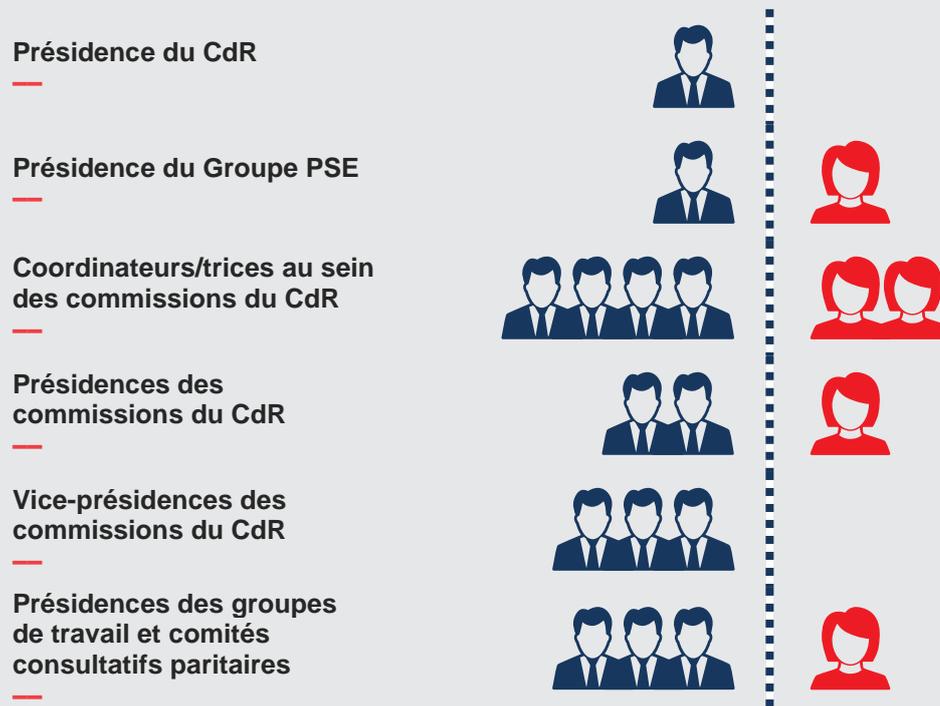
Source: Comité Européen des Régions, avril 2018

Equilibre hommes-femmes au Groupe PSE par délégation nationale



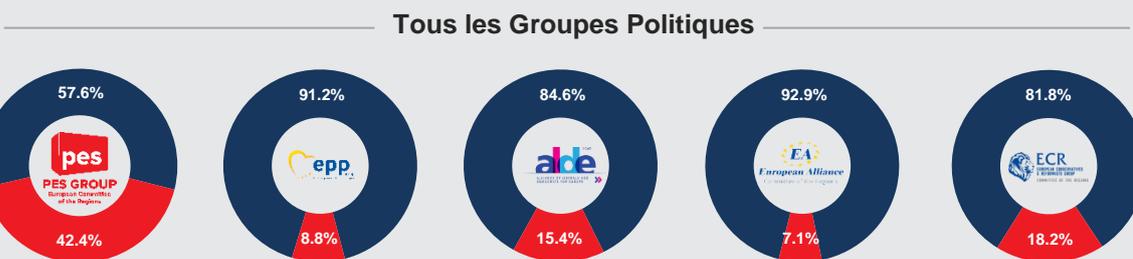
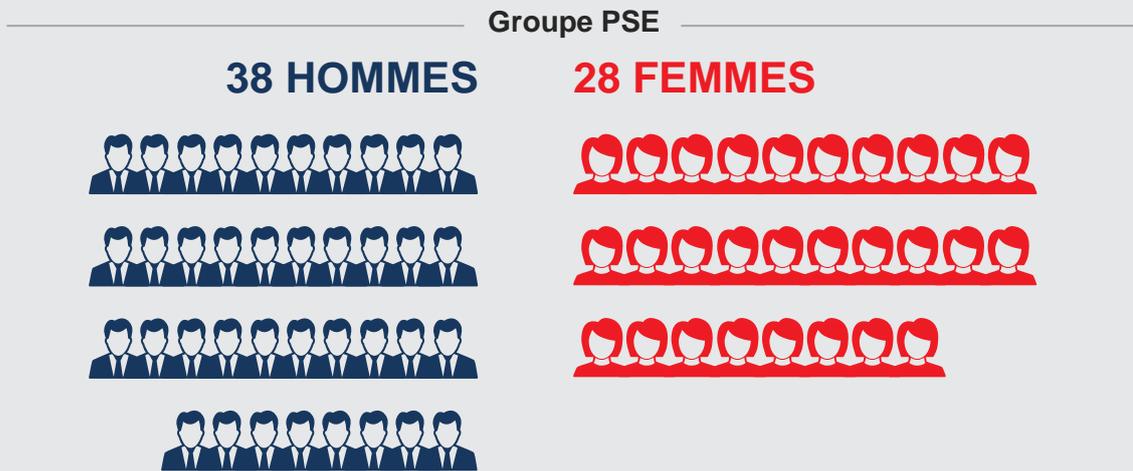
Source: Comité Européen des Régions, avril 2018

Positions importantes au sein du Groupe PSE



Source: Comité Européen des Régions, avril 2018

Rapporteurs du Groupe PSE (6^{ème} mandat du CdR)



Source: Comité Européen des Régions, avril 2018